

## Informations financières année scolaire 2018 - 2019

<b>SCOLARITÉ</b> 2018 - 2019 **	1er enfant 2e enfants (-15 %) 3e enfants (-30 %)	2 790,00 \$ 2 372,00 \$ 1 953,00 \$
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
	Frais d'inscription	125,00 \$
	Vie étudiante	180,00 \$
	Comité consultatif des parents	5,00 \$
	Programme d'éducation international	150,00 \$
<b>ANNÉE</b>	<b>OPTIONS</b> (payables avec les frais éducatifs en début d'année scolaire)	<b>MONTANTS</b> à verser
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>	MSS-ACTIF ski/planche à neige	395,00 \$
	MSS-ACTIF multisports	190,00
	MSS-ACTIF plein air	200,00
	MSS-ACTIF équitation	560,00
	Musique	350,00
4 <sup>e</sup>	Musique	350,00 \$
	Plein air niveau 1 (2 et 4 périodes)	275,00
	Plein air expédition	585,00
	Espagnol - hors horaire	175,00
5 <sup>e</sup>	Musique	350,00 \$
	Plein air niveau 1 (2 périodes)	275,00
	Plein air niveau 2 (4 périodes)	375,00
	Plein air expédition	585,00
	Espagnol - hors horaire	175,00
<b>1 - TRANSPORT RÉGULIER sous entente avec la Commission scolaire de la Capitale</b> Duberger, L'Ancienne-Lorette, Les Saules, Loretteville, Neufchâtel, Saint-Émile, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Val-Bélair, Wendake		650,00 \$
<b>2 - TRANSPORT PRIVÉ MSS</b> - Charlesbourg, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-St-Charles, Le Mesnil, Notre-Dame-des- Laurentides, Stoneham, Tewkesbury, Vermont-sur-le-Lac.		750,00 \$
<b>3 - GARDE PARTAGÉE</b> (2 transports nécessaires) - Transport # 1                                    - CS de la Capitale - Transports # 1 + # 2                        - CS de la Capitale + privé MSS		650,00 \$ 800,00 \$
<b>VOLUMES ET MATÉRIEL DIDACTIQUE</b> Les volumes sont à la charge des parents, les frais pour le matériel didactique varient selon les années et les niveaux.		
	Applications iPad 1re année d'utilisation (montant approximatif)	Entre 280\$ et 400\$ 70,00\$
	Applications iPad 2e année d'utilisation et suivantes (montant approximatif)	35,00\$
	iPad (iPad personnel ou possibilité d'achat avec l'école, payable sur 3 ans)	à déterminer

\*\* Les frais scolaires peuvent être acquittés en 10 versements égaux.

**CES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE MODIFIÉS SANS PRÉAVIS**